



FICHES SIGNALÉTIQUES / FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SECURITE

Date d'émission 20-nov.-2013

Date de révision 07-nov.-2016

Numéro de révision 2

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Identificateur de produit SGH

Nom du produit Sil-Glyde Grease

Autres moyens d'identification

Code du Produit BK-4, BK-8, BK-12, BK-1, BK-1A, BK-1ASP, BK-3, BKC-3, BKB-1P, BKBC-1, HB-1, HB-1A, RH-1, RH-1A, RH-1ASP, SG-2, SG-4, SG-4BK, SG-8, SG-8BK, SG-18, SG-20, SG-55, SGO-2, BK-1D, BKC-1, SG-2H, SG-2SW, and SGB-2

Synonymes Sil-Glyde Lubricating Compound/Sil-Glyde Brake Lubricant

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Lubrifiant général pour la maison et l'automobile/lubrifiant à frein/graisse pour durite de radiateur/huile de graissage pour boule d'attelage

Utilisations déconseillées Aucun renseignement disponible

Renseignements sur le distributeur

Adresse Fournisseur

AGS Company
P.O. Box 729
Muskegon, MI
49443
TEL: 800-253-0403

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence 800-255-3924

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Ce produit chimique n'est pas considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses 2012 d'OSHA (29 CFR 1910.1200).

Non classé

Éléments du SGH pour les étiquettes, incluant les énoncés préventifs

Aperçu des urgences

Mention d'avertissement aucune

Aspect opaque.	État physique Semi Solide.	Odeur sans odeur.
-----------------------	-----------------------------------	--------------------------

Déclarations sur la sécurité**Prévention**

- aucune

Conseils généraux

- Aucun

Entreposage

- aucune

Élimination

- aucune

Danger non classé ailleurs (DNCA)

Sans objet.

Autres informations

Nocif pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Synonymes**

Sil-Glyde Lubricating Compound/Sil-Glyde Brake Lubricant

Nom Chimique	No. CAS	% en poids	Secret industriel
Huile de ricin	8001-79-4	30-60	*
Phtalate de diéthyle	84-66-2	0.1-1	*

**Le pourcentage (concentration) exact de composition est retenu comme un secret commercial.*

4. PREMIERS SOINS**Description des mesures requises pour les premiers secours****Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation de la peau ou d'urticaire: Demander un conseil médical/des soins. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre.

Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés**Symptômes/effets les plus importants**

Démangeaisons.

Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis si nécessaire**Avis aux médecins**

Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre l'incendie.

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

Aucun à notre connaissance

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité à un choc mécanique

Aucune.

Sensibilité à une décharge statique

Aucune.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien laver après manipulation.

Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement

Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement

Acheminer le contenu/contenant vers une usine agréée d'élimination des déchets. Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

Méthodes de nettoyage

Balayer et déposer avec une pelle dans des récipients appropriés pour l'élimination.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Manipulation

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien laver après manipulation.

Condition d'entreposage sécuritaire, incluant toute incompatibilité

Entreposage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Produits incompatibles

Oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives au sujet de l'exposition

ACGIH TLV : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - valeur limite d'exposition. OSHA PEL : Administration de la sécurité et de la santé professionnelle - limites d'exposition admissibles. NIOSH IDLH : Danger immédiat pour la vie ou la santé

Autres directives relatives à l'exposition

Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).

Sécurité intégrée appropriée

Mesures d'ordre technique Douches
Points de lavage des yeux
Systèmes d'aération

Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales.
Protection de la peau et du corps Gants imperméables.
Protection respiratoire Si les limites d'exposition sont dépassées ou qu'une irritation est observée, un appareil de protection respiratoire approuvé par NIOSH/MSHA doit être porté. Un appareil respiratoire à pression positive et à adduction d'air peut être exigé pour des concentrations élevées du contaminant en suspension dans l'air. La protection respiratoire doit être fournie en conformité avec les réglementations locales actuelles.

Mesures d'hygiène Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	Semi Solide.	Aspect	opaque.
Odeur	sans odeur.	Seuil de l'odeur	Pas d'information disponible.

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques/ - Méthode</u>
pH	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Point/intervalle de fusion	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Point/intervalle d'ébullition	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Point d'éclair	218 °C / 425 °F	Aucun à notre connaissance
Taux d'évaporation	Plus lentement que l'acétate de butyle	Aucun à notre connaissance
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Limites d'inflammabilité dans l'air		
limite supérieure d'inflammabilité	Donnée non disponible	
limite inférieure d'inflammabilité	Donnée non disponible	
Pression de vapeur	négligeable	Aucun à notre connaissance
Densité gazeuse	Plus dense que l'air	Air = 1
Densité	1.0764	Aucun à notre connaissance
Solubilité dans l'eau	négligeable	Aucun à notre connaissance
Solubilité dans d'autres solvants	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Température d'auto-inflammation	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Température de décomposition	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Viscosité	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Indice d'inflammabilité	Non Inflammable	
Propriétés explosives	Donnée non disponible	
Propriétés comburantes	Donnée non disponible	
<u>Autres informations</u>		
Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)	donnée non disponible	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

donnée non disponible

Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses

Néant dans des conditions normales de traitement.

Polymérisation dangereuse

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

Produits incompatibles

Oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition**Informations sur le produit**

Inhalation	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Contact avec les yeux	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Contact avec la peau	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Ingestion	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Information sur les composants

Nom Chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50 par inhalation
2-Hydroxy-4-méthoxybenzophénone	> 12.8 g/kg (Rat) = 7400 mg/kg (Rat)	> 16 g/kg (Rabbit)	-

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes rougeur

Effets différés et immédiats ainsi qu'effets chroniques à la suite d'expositions de courte et de longue durées

Sensibilisation	Un contact répété ou prolongé peut causer des réactions allergiques chez les personnes très sensibles
effets mutagènes	Pas d'information disponible.
Cancérogénicité	Ne contient aucun ingrédient en une quantité supérieure aux quantités à déclarer indiquées comme carcinogènes

Toxicité pour la reproduction	Pas d'information disponible.
Toxicité systémique sur un organe cible précis (exposition unique)	Pas d'information disponible.
Toxicité systémique sur un organe cible précis (exposition répétée)	Pas d'information disponible.
Risque d'aspiration	Pas d'information disponible.

Mesures numériques de toxicité - Produit**Toxicité aiguë inconnue**

Les valeurs suivantes sont calculées selon le chapitre 3.1 du document SGH :

DL50 orale 2637 mg/kg; Estimation de la toxicité aiguë

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

L'impact sur l'environnement de ce produit n'a pas été complètement étudié.

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia magna (Puce d'eau)
Phtalate de diéthyle 84-66-2	EC50 96 h: 2.11 - 4.29 mg/L static (Pseudokirchneriella subcapitata) EC50 72 h: 42 - 255 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) EC50 96 h: = 21 mg/L (Desmodesmus subspicatus) EC50 96 h: = 21 mg/L static (Desmodesmus subspicatus) EC50 72 h: = 23 mg/L (Desmodesmus subspicatus) EC50 72 h: = 23 mg/L static (Desmodesmus subspicatus)	LC50 96 h: = 12 mg/L flow-through (Oncorhynchus mykiss) LC50 96 h: = 16.7 mg/L static (Lepomis macrochirus) LC50 96 h: = 16.8 mg/L static (Pimephales promelas) LC50 96 h: = 17 mg/L flow-through (Pimephales promelas) LC50 96 h: = 22 mg/L flow-through (Lepomis macrochirus)	EC50 = 112 mg/L 30 min EC50 = 114 mg/L 15 min EC50 = 114 mg/L 5 min	EC50 48 h: 36 - 74 mg/L (Daphnia magna) EC50 48 h: = 86 mg/L Static (Daphnia magna)
Acide oléique 112-80-1		LC50 96 h: = 205 mg/L static (Pimephales promelas)		

Persistance et dégradabilité Pas d'information disponible.

Bioaccumulation Pas d'information disponible.

Nom Chimique	log Pow
Phtalate de diéthyle	2.35

Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Ce produit, tel que fourni, ne représente pas un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261). Ce produit pourrait devenir un déchet dangereux s'il est mélangé ou mis en contact avec un déchet dangereux, si des apports chimiques sont effectués à ce produit ou si le produit est traité ou altéré autrement. Consultez le règlement 40 CFR 261 pour vérifier si le produit altéré est un déchet dangereux. Consultez les règlements fédéraux, régionaux ou locaux pour des exigences supplémentaires.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser des récipients vides. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT Non réglementé

TDG Non réglementé.

MEX Non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

TSCA

Est conforme à (aux)

LIS Est conforme à (aux)

Légende

TSCA - États-Unis - Article 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES – liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

Réglementations fédérales des États-Unis

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, partie 372.

SARA 311/312 Catégories de dangers

Risque aigu pour la santé	Non
Risque chronique pour la santé	Non
Risque d'incendie	Non
Risque d'échappement soudain de la pression	Non
Danger de réaction	Non

Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit ne contient aucune substance réglementée comme polluant conformément au Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

Nom Chimique	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
Phtalate de diéthyle		X	X	

CERCLA

Ce produit, comme fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse selon le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou le Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences spécifiques au niveau, local, régional ou provincial concernant les déversement de ce produit.

Nom Chimique	Quantité de substances dangereuses à déclarer	Quantité de substances extrêmement dangereuses à déclarer	RQ
Phtalate de diéthyle	1000 lb		RQ 1000 lb final RQ RQ 454 kg final RQ

Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la proposition 65.

Règlement d'état sur le droit à l'information aux États-Unis

Ce produit ne contient aucune substance réglementé par les règlements du droit de savoir

États-Unis Informations sur les étiquettes EPA

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Sans objet

16. AUTRES INFORMATIONS

<u>NFPA</u>	Danger pour la santé 1	Inflammabilité 0	Instabilité 0	Dangers physico-chimiques -
<u>HMIS</u>	Danger pour la santé 1	Inflammabilité 0	Danger physique 0	Précautions individuelles X

*Indique un risque chronique pour la santé

Préparé par Bonne gestion des produits

	23 British American Blvd. Latham, NY 12110 1 800 572-6501
Date d'émission	20-nov.-2013
Date de révision	07-nov.-2016
Note sur la révision	Modification à la composition.

Clause de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

Fin de la fiche technique santé-sécurité